

7. Le Retour : Propagande Vichyste, guerre de communiqués, rapport secrets, diplomatie Suisse :

Il y a deux façons de quitter l'Afrique du Sud :

- Si on s'engage chez la Gaullistes, on quitte discrètement le pays pour être rapatrié vers l'Angleterre.
- On reste Vichyste, et on attend que la Diplomatie entre en œuvre pour négocier le retour en France.

L'heure du choix : conditions du Ralliement aux FFL et FNFL

Le 16 Sept. 1941

ETAT MAJOR 2° Bureau

Div. Terr. de CASABLANCA

Note de renseignements

Recueillis auprès des Officiers et Sous Officiers d'aviation débarqués le 2 Aout 1941 du "S/S Colonial Portugal"

Embarqués à Marseille le 15 Janvier 1941 sur le MAJUNGA à destination de MADAGASCAR, sortis de DAKAR le 13 Février 1941 ; Arraisonné le 1° Mars 1941 à 500 milles au large du Cap.

Séjour à CAPE TOWN du 5 Mars 1941 au 28 Juin 1941 et embarqués sur le COLONIAL à LOUREN90 MARQUES.

....

Navires de la Flotte de la "FRANCE LIBRE"

FORT BINGER	Cargo armé
PRESIDENT DOUDUGE	Chalutier armé
COMMANDANT DIBOC	Dragueur
TOUAREG	Dragueur
JEAN HEIDE	Cargos faisant le trafic avec l'AEF
JEAN LOUIS DREYFUS	Cargos faisant le trafic avec l'AEF
S/S FORT LAMY	en réparation

Opérations :

Organisation en "râteau" de surveillance de la mer entre CAPE TOWN et PORT ELISABETH.

Renseignements politiques :

Le consul de France à CAPE TOWN, M. ARMAND, est un rallié "alimentaire", qui a une attitude louche.

Le Consul de France à LOURENCO MARQUES est un ivrogne.

Organisation et propagande Gaulliste

Président du Comité Civil Gaulliste du Cap : Mr. REYNARD employé à la Vacuum Company, marié à une Sud-Africaine.

Commissaire aux Affaires Britanniques : 1 Colonel Sud-Africain.

Les Officiers : une seule entrevue avec Mr. Reynard qui n'a pas insisté. Les sous Officiers ont été incités collectivement à se rallier à De Gaulle.

Les dames de la Croix Rouge leur ont offert des promenades en auto.

Propagande très active auprès de l'équipage de la Vile de Majunga.

Deux sous Officiers sont passés à la dissidence : Adj. Chef SOUBABERE Elie; Sergent Chef FEBVAY Fernand

État d'esprit : Jugement énoncé par l'Officier Gaulliste M. CANSON, hospitalisé à CAPETOWN : les Gaullistes se battent pour la France et non pour les Anglais.

Les Gaullistes n'aiment pas les Anglais.

Suivent des considérations dégradantes sur les Gaullistes.

Divers : les bateaux neutres qui signaleraient les navires français aux anglais : primes de 1000 à 5000 livres par bateau pris.

Conclusion :

Maitrise absolue des mers par les Anglais.

Discrédit des éléments Gaullistes et opposition sourde entre ceux-ci et les Anglais.

Faible efficacité de la propagande de recrutement Gaulliste.

PCC Le Capitaine de Frégate Henri ARDEN
Chef d'État-major

Le 17 novembre 1941, après l'arraisonnement, une circulaire est adressée aux Passagers, États Majors et Équipages des Navires Français Cap Padaran et de Cap Tourane qui résume bien la situation:

Vous avez devant vous deux alternatives.

La décision vous en est laissée en toute liberté, et quel que soit votre choix les Autorités le respecteront.

La première de ces alternatives est le rapatriement, qui ne peut se faire que sur la France, et par des navires neutres. Les seuls navires neutres touchant l'Afrique du Sud sont les Portugais.

La deuxième alternative est d'accepter de continuer la lutte aux côtés de l'ANGLETERRE, et de ses alliés, soit dans la Marine Marchande, soit dans les Forces Navales Françaises Libres ou dans l'Administration de l'Afrique Française Libre ou de Syrie.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Mr Jules LEBLANC, c/c Henry CAULLIEZ, Payne Brothers Building, (2^{ème} étage) Planing Street le matin de 10 heures à midi, l'après midi de 3 à 4 heures samedis et dimanches exceptés.

Document Ghislaine LHERMITTE

Le 11 Janvier 1942

Arrivée à Casablanca de Mr. Robin, ex Second Capitaine du "Pierre Loti", passager à bord du "Compiègne", rapatrié par la navire Portugais "Angola".

Le 11 01 1942

État Français VICHY

Ministère des Affaires Étrangères

Direction Politique

L'Amiral de la Flote, Ministre Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères
À Monsieur le Ministre Secrétaire d'État à la Guerre

Rapatriement des Français retenus en Afrique du Sud

Notre ministre à Pretoria vient de me rendre compte de la situation actuelle de nos compatriotes débarqués en Afrique du Sud. Comme 380 d'entre eux ont été déjà dirigés sur la France, et que 180 sont passés à la dissidence, il reste, en Afrique du Sud, 2735 personnes ainsi réparties :

Durban : 1700 hommes du détachement indochinois et 170 indigènes ;

Le Cap : 190 militaires et leurs familles et marins du commerce ;

Port Elisabeth : 210 militaires et marins ;

East London : 370 militaires, marins et fonctionnaires ; 97 soldats de la Légion Étrangère internés:

En ce qui concerne les conditions d'existence, les autorités de l'Union ont logé les hommes de troupe dans les camps de l'Armée, les officiers dans les hôtels ou au mess de Officiers sud-africains ; les marins du commerce les civils et leurs familles dans les hôtels. L'état sanitaire et moral est demeuré satisfaisant et les autorités locales se louent de la bonne conduite des militaire et marins.

D'autre part, comme les paquebots portugais en partance pour Lisbonne, embarquent au maximum 200 Français par mois, le rapatriement ne s'effectue qu'à une cadence lente. L'ordre de départ est réglé par le ministère des transports de Londres, qui sans en donner les raisons, retarde le retour de nos marins de commerce. Notre Ministre en signalant que certains marins se trouvent en Afrique du Sud depuis 5 mois, ajoute que toutes les démarches qu'il a faites pour modifier cette attitude sont demeurées jusqu'à présent infructueuses.

Quand au rapatriement du détachement indochinois, il demeure subordonné à l'autorisation de transit par Lourenço-Marquez qui a été demandée aux autorités portugaises.

Enfin notre Ministre signale que 97 militaires de la Légion Étrangère, d'origine allemande ou Italienne, ont été internés. Ces militaires sont d'ailleurs convenablement traités, et notre ministre espère obtenir qu'ils bénéficient d'un régime de faveur.

Pour le Ministre, le conseiller d'Ambassade, sous Directeur d'Afrique et

Levant

Amédée QUINCE

Le 11 01 1942 le navire Portugais ANGOLA débarque des rapatriés à Casablanca, dont Mr ROBIN, ex Second Capitaine du Pierre Loti, et ex passager du Compiègne

Le 28 Janvier 1942,
Amirauté Française
2° Bureau

Mémoire relatif aux possibilités d'échanges de marins internés.

1. Nous sommes liés par la Convention d'Armistice qui nous empêche de libérer des Britanniques ou alliés en âge de porter les armes.
2. Prétextant l'inexécution des sabordages et aussi en raison de l'intérêt militaire évident de l'Allemagne, la C.A.A. a refusé en septembre 1941 d'autoriser un échange d'équipages de commerce proposé par nous (en l'espèce équipage anglais du CRITON, à Dakar contre équipages VILLE DE TAMATAVE et OUED GROU à Freetown).
3. Antérieurement, les colonies avaient, sur notre suggestion, libéré discrètement un grand nombre de naufragés de navires torpillés ayant atterri sur les côtes d'A.O.F.)
4. En général, les équipages de navires de commerce français capturés par les Britanniques ont été libérés au bout d'un certain temps plus ou moins long.

Ceux des membres de ces équipages qui ne sont pas rentrés semblent :

- soit passés à la dissidence
- soit retenus dans l'espoir qu'ils sauteront le pas un jour
- soit retenus par représailles contre la rétention d'équipages anglais ou alliés non rendus (cas de la réciprocité DAKAR-FREETOWN et ORAN BATAVIA)
- soit retenus faute de moyens de rapatriement ou en attente de ces moyens (certains de ces équipages sont retenus au CAP)

Le 9 Février 1942, Royat

Le Lieut. Colonel Marchand, passager à bord du Compiègne, qui a été rapatrié par le vapeur Portugais "Angola", via Bathrust et Casablanca, signale l'arrivée de 6 Contretorpilleurs et d'un Croiseur américain au Cap.

Le 21 Février 1942 VICHY
Marine Marchande

L'Amiral de la Flotte F. DARLAN
Secrétaire d'État à la Marine
Commandant en chef des Forces Maritimes Française

M. Le Directeur de l'Inscription Maritime Marseille

Objet : Cessation de délégation de salaires après désertion

I. J'estime que les renseignements fournis par le Commandant du Compiègne" et transmis par le Capitaine RICHARD, offrent un caractère de certitude suffisant pour permettre la cessation des délégations de salaires servies aux familles du personnel signalé dissident à compter du 3 12 1941.

II. J'ai d'ailleurs demandé à notre Ministre à Pretoria la liste des marins du Compiègne ralliés à la dissidence. Si cette liste confirmait les renseignements fournis par le Capitaine RICHARD, je ne manquerais pas de vous donner de nouvelles instructions.

Pour le Secrétaire d'État à la Marine
Le contre Amiral BROUSSIGNAC

Rappel historique : Le 5 mai 1942, Débarquement des troupes britanniques à Madagascar.

En date du 19/06/1942, une note de Renseignements " SECRET " du Capitaine de Corvette ANTOINE, au S.S.D. de Marseille, concernant les Bâtiments saisis et le moral des Equipages Internés, Source : Officiers rapatriés de PORT-ELISABETH.

« Nous avons confirmation des Navires présents à Port Elisabeth, et que Cap Tourane est transformé en transport de Troupes ; Cap Padaran en Navire Hôpital après son sabordage...

Également : PIERRE-LOTI, ILE DE FRANCE, FORT-LAMY, Ville de TAMATAVE. »

Lequel voit les choses de la façon suivante :

Peu de dissidence (nldr : vers les Gaullistes) chez les Officiers, déchet important (environ 70%) dans les Equipages. Ceci est dû

- a) à la propagande des Gaullistes qui s'exerce uniquement sur les Marins.
- b) au manque d'argent (0.06 shilling alors que les Fonctionnaires et les Officiers touchaient 12 shillings.
- c) A l'impression qu'ils étaient abandonnés à eux-mêmes et qu'on ne s'occupait pas d'eux en France.
- d) A l'absence de nouvelles jusqu'à l'organisation des émissions de RADIO-VICHY ; ensuite à la précarité de ces nouvelles....

La population Sud Africaine est en majorité francophile. L'opposition à la politique de collaboration avec l'Angleterre est assez importante ce qui explique le contrôle très sévère auxquels sont soumis les bâtiments et les étrangers quittant l'Union.

Le Colonel FEST (?) ancien commandant de la Légion représentant Gaulliste à CAPETOWN, s'est montré un ennemi acharné des français loyalistes, incitant les Anglais à prendre des mesures de rigueur.

Document Archives Marine TTA

045/046/047

Remarque : Ces Officiers sont donc 'rapatriés' dès Juillet 42 à Marseille, via Casablanca. Pour quoi et comment ?

Le 22 Juin 1942

Capitaine de Frégate Simon Chef du SSD CASABLANCA

...La vie est très chère. Ils ont l'impression d'être abandonnés.

C'est dans cette situation qu'il faut voir l'explication des désertions de plus en plus nombreuses.

Au début de Mai, 70% des Équipages des bâtiments de commerce étaient passés aux Gaullistes...

Le représentant principal gaulliste à Port Élisabeth est M. Leblanc ; gros industriel établi depuis 42 années en Afrique du Sud, M. Leblanc s'est efforcé à diverses reprises d'aider les intérêts français.

A East London, M. Gouverneur est le gaulliste le plus notoire.

Le Docteur Bouillat, médecin principal de l'Assistance publique à Madagascar, militant du Front Populaire, est passé aux Gaullistes. Le Docteur Bouillat s'était mis en rapport avec les Anglais dès la capture de son bâtiment...

Le 30 Juin 1942, télégramme de BERNE

Dans un des rapports transmis par mon télégramme, le Consul de Suisse à Capetown fait part d'une suggestion qui lui a été soumise par le représentant à Capetown du Ministère Britannique de transports qui est chargé des questions administratives relatives aux Français retenus en Afrique du Sud. Cette proposition tendrait à obtenir du Gouvernement Français une amélioration des conditions d'existence des sujets Britanniques et alliés qui sont détenus en Afrique du Nord et surtout leur libération en vue d'aboutir à un échange avec les Français qui sont retenus en Afrique du Sud.

Dès réception de ce qui précède, j'ai demandé à la division des intérêts étrangers s'il y avait une contradiction entre cette proposition tendant à un échange et à la demande qui m'avait été transmise le 30 juin pour savoir si les familles Françaises retenues en Afrique du Sud devaient profiter dès maintenant des possibilités de rapatriement qui leur étaient offertes sans les chefs de familles.

Il semble bien que la proposition vise seulement les chefs de familles, les femmes et les enfants conservant les possibilités de rapatriement antérieurement signalées. Quoiqu'il en soit, de précisions sont demandées au Cap.

Signé : BARD

En Juillet 1942, le Colonel de Cadoudal, rapatrié sur le S/S "Mouzinho" arrivé à Casablanca le 8 Juin 42, transmet à l'Amirauté un rapport politique, militaire, Économiques, et des commentaires concernant la propagande Gaulliste :

La propagande Gaulliste revêt deux formes principales auprès des cadres subalternes et de la troupe :

Forme sentimentale : « Engagez-vous pour gagner la guerre et chasser les Allemands de France ».

Auprès des Cadres :

Intimidation : « Tous ceux qui ont eu l'occasion de rejoindre les forces de la France Libre et qui ne l'ont pas fait, répondront de leurs actes après la guerre ».

Le 18 Aout 1942, télégramme de BERNE

D'une dépêche que le Département politique fédéral, Division des Intérêts étrangers vient de recevoir du Consul de Suisse à Johannesburg, il ressort que seuls les Chefs de Familles seront retenus ou internés. Leurs femmes et enfants pourront être rapatriés. Ils se répartissent ainsi :

1. 13 épouses d'Officiers et 24 enfants.
2. 8 épouses de sous-officiers et 8 enfants.
3. 1 épouse de soldat.
4. 1 épouse de navigateur.

Toutes ces personnes séjournent pour le moment au Cap.

Le Consul général de Suisse relève d'autre part que le 10 Aout, un contingent de rapatriés français venant du Cap, d'East London et de Port Élisabeth auraient quitté le Cap à destination de Casablanca, mais jusqu'à présent les noms des intéressés ne lui ont pas été communiqués.

Enfin il indique qu'il n'a pas encore pu obtenir de renseignements sur les raisons qui ont motivé l'internement au camp de Koffee Fontein d'un certain nombre de Français.

Signé : BARD

Le 24 Aout 1942

État Français VICHY

Ministère des Affaires Étrangères

Direction Politique Afrique Levant

Le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères

à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État à la Marine

Français rapatriés du CAP.

Comme suite à ma lettre du 20 de ce mois, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, suivant des renseignements parvenus de notre consul à LOANDA, les 43 Français rapatriés du Cap dont les noms figurent sur l'état ci-joint sont à bord du Paquebot MOUSINHO qui fait route de Loanda à Casablanca et touchera ce port fin Aout.

Il y a lieu de supposer que nos compatriotes débarqueront en ce port. J'adresse les instructions nécessaires à notre Résident Général à Rabat pour leur logement et la continuation de leur voyage sur la France.

Le Conseiller d'Ambassade

1. Civils et marins du commerce :
première classe : Borde, Symphorien, Dutamby, Deleusse, Corne, Verlaque, Beraud, Gouttes, Bon.
Deuxième classe : Clain, Lallier, Gianari, Yvinnec, Lucchini, Buisson, Navarro.
Troisième classe : Calonnet, Pero, Langlois, Giudicelli, Caputo, Franceschi, Kaufmann, Herjenn.
2. Militaires. Commandant Noirjean et famille, Mmes Bataillard et familles, Kermabon et fils, Chassier et fils, Pideil et fils, Hullin et enfants, Lieutenants Roux et Aurolles, Sergent Blondeau.

Pour les Gaullistes, on lit entre les lignes des Bulletins de l'Association Française de Middelburg pour les Sports et les Loisirs, qui s'échelonnent de Décembre 1942 à juillet 1943, les départs de certains évoqués avec discrétion :

- en décembre 42 janvier 43 : « ...André PENARD est parti.... »
- création d'une section Boxe anglaise, lutte gréco-romaine : nous lui souhaitons « longue vie (pas trop) »
- en février 43, 4 nouveaux Adhérents : MM. DECOSTANZO, DUBOIS, LESBROS, TAVERA. « ils viennent de passer six mois de dure pénitence » ?...dans les camps.

Extrait du Rapport du Commandant VERLAQUE du 24 Septembre 1942

Rapatriements :

1 / En Novembre 1941, est parti un détachement de passagers civils et familles. De la Cie les Familles Glenat, Phillip, Durand, Abessaid, Peras, Coffin, etc

2 / Fin Décembre, un deuxième détachement du Cap, mais personne d'East London.

3 / En Janvier, le détachement des malades vénériens et tuberculeux, 42 environ d'East London, avec le Médecins militaires Richard et Le Goff.

4 / Le 3 Mai, d'East London, un détachement de 43 personnes comprenant le Commandant Verlaque, les Commissaires Beraud, Goutte, le Radio Bon, l'Intendant Navarro, et des hommes d'équipage dont le commissaire Goutte, comptable du détachement, vous rendra compte.

J'ignore la date des prochains rapatriements, mais en tenant compte du rythme précédent, on constate qu'il y a eu, depuis janvier, une moyenne d'un rapatriement de plus de 40 personnes tous les trois mois. (Les navires Portugais exigent plus de 40 personnes afin de payer le déroutement Madère-Casablanca)

Aucun programme de rapatriement n'est envisagé. Tous ceux qui sont partis pour le France sont des rapatriés sanitaires, ayant subi plusieurs visites médicales.

Toutefois, les Officiers comme Messieurs Ripert, Clément, qui ont séjourné à l'Hôpital d'East London, n'ont pas été compris dans notre détachement.

Comité gaulliste:

...Le Comité gaulliste comprenait les agents des maisons françaises de laine, MM Bonté, Lapersonne, Nicole, le Capitaine Delmas remplacé en Mai par un autre Capitaine, ancien passager de la Ville de Rouen, dont je ne me souviens plus le nom, que pourra vous donner M. Goutte. Un Capitaine au Long cours, ancien Second Capitaine de la Cie Transatlantique Monsieur Ascornet portait le costume de Lieutenant de vaisseau.

Pendant le mois de Février, un Agent du Canal, M. Peretti de la Roca, a aussi visité nos équipages. La propagande la plus dangereuse était faite par les équipages de navires et chalutiers Gaullistes touchant East London. M.Bonté et Lapersonne étaient discrets et corrects ; les autres des agents très actifs..

Le 12 03 1943

MINISTERE DE L'INTERIEUR

LISTE DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS ENGAGES DANS LES FORCES FRANCAISES COLLABORANT AVEC LES ALLIES

CONFIDENTIEL

(1) J'accuse réception de note 158/57 du 8 courant faisant suivre les lettres des personnes citées ci-dessous soumises à votre Département par le Ministère des Affaires Extérieures, dans lesquelles les signataires s'engagent dans forces armées françaises en Afrique du Nord, distinctes des forces de la France Combattante commandées par le Général de Gaulle.

(2) (a) M. CLAVELIN P. FILIPPI R. DELSENY DE SERRES L. DE CHADOIS L. DU CORNET J. KERMABON
A. DOUSSINAULT R.A. VAN HOUTTE

(b) (1) (dans la lettre signée par 9 personnes) :
R. GAZAURAN P. LECLAIR J. ALLAINMAT J. ROUVILLOIS

(les 5 signataires ci-dessous sont depuis partis rejoindre les forces armées de la France Combattante sous le commandement du Général de Gaulle :
A. LHERMITTE J. DUMONT J. ESQUISSAUD M.HERTRICH A. PENARD

Concernant cette affaire, je vous prie de bien vouloir vous reporter à ma note 1/14524/1 du 9 courant, et étant donné le contenu de la note P.M. 9/64/26/22 du 3 courant du Ministre des Affaires Extérieures, je vous retourne ci-joint toutes les pièces jointes de votre note .

W. McLOUGHLIN

Si le Gouvernement de Vichy se préoccupe des Civils et cherche à rapatrier ses militaires, il n'en demeure pas moins qu'il reste ferme avec les "déserteurs" : le SOUS-MARIN Q-168 "LE GLORIEUX, sous le commandement du CC MEYNIER le 11 novembre 1942, s'évade de Toulon le 27 novembre 1942 pour échapper au Sabordage de la flotte de Toulon, avec le tiers de service, 2 officiers mariniers et l'état major, soit 35 hommes sur un effectif de 75.

Escale à Alicante (Espagne) le 28 novembre et appareillage rapide sous la menace d'un internement par les autorités espagnoles en accord avec le gouvernement de Vichy

Cette évasion de Toulon fut sanctionnée par le gouvernement de Vichy en application du code pénal article 75 du 27 juillet 1940.

Les équipages des sous-marins "Le Glorieux", "Casabianca" et "Marsouin" coupables de trahison sont punis de la peine de mort par contumace

Le 24 décembre 1942 "Le Glorieux" est cité à l'ordre de l'Armée de Mer, son fanion reçoit la médaille des évadés. Il rallie les Forces Navales Combattantes Libres.

17 Septembre 1942

Rapport Secret SSD Casablanca

...f/ Au camps de Koffiefountain, 102 internés considérés par les autorités britanniques comme les plus agressifs : officiers de l'armée, officiers de marine, officiers mariniers et quelques civils.

Les internés sont dans une situation matérielle convenable, à l'exception de ceux de Koffiefountain où le régime est dur.

Une certaine pression continue à être exercée pour obtenir des engagements dans les forces gaullistes.

Prétoria : Volonel PETCHKOFF

Le Cap : Colonel RAYNARD
Colonel MALET
Commandant BOUILLARD

Durban : M. CLERMONT ex avocat de Madagascar condamné à 6 ans de travaux forcés pour aide aux Gaullistes, et libéré sur le Compiègne.

Un chef radio de Durban qui fait la propagande Gaulliste pour Madagascar.

Port Elisabeth : M. LEBLANC, consul Gaulliste

M. LAPERSONNE, lainier

M. BONTE, lainier

Lt de Vaisseau SIMON, très hostile aux Français

Par contre, M. GOUVERNEUR, signalé précédemment comme Gaulliste, a rendu service à ses compatriotes et a été interné par les autorités britanniques.

Le Capitaine de Frégate SIMON, chef du SSD Casablanca

Jean Leoni reçoit son Ordre de Mission du Comité National Français en AFRIQUE DU SUD pour se rendre de Durban à Capetown le 31 Juillet 1943.

